



Rabat, le 13 JANV 2015

**CIRCULAIRE N° 5496/400**

**Objet :** Gestion des mandats attribués aux transitaires en douane pour l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les opérateurs économiques peuvent mandater un ou plusieurs transitaires agréés en douane pour l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Dans le cadre de la consolidation des contrôles opérés par le système de dédouanement BADR, il a été décidé de gérer informatiquement les mandats attribués aux transitaires par leurs clients.

A cet effet, les mandats établis selon le modèle en annexe, disponible sur le site **www.douane.gov.ma**, peuvent être déposés à compter de la date de publication de la présente circulaire, auprès des Directions Régionales (Service de la Logistique et du Système d'Information) ou des bureaux douaniers (pour les villes éloignées de la Direction Régionale du ressort) pour être pris en charge sur le système BADR.

Les procurations ainsi établies permettront aux transitaires mandatés d'accomplir, pour le compte de leurs mandants, les formalités de déclaration en détail.

Elles permettront également, lorsque le mandat le prévoit, de signer :

- les acquits à caution de marchandises déclarées sous un régime économique en douane, en lieu et place du soumissionnaire;
- Les déclarations de transfert de propriété à un tiers, de marchandises placées sous un régime économique en douane (acceptation de cession).

Il demeure entendu que cette procuration ne désengage pas la responsabilité du soumissionnaire, prévue à l'article 222 du code des douanes et impôts indirects, en cas d'inexécution des engagements souscrits.

Par ailleurs, délégation de pouvoir est donnée aux Sous Directeurs Régionaux et Chefs de Circonscription pour dispenser de cette formalité les cas dûment justifiés, tels que les opérations dont les donneurs d'ordre ne sont pas établis au Maroc.

Enfin, il y a lieu de noter que chaque procuration a une durée de validité d'une année à compter de son enregistrement sur le système informatique de l'Administration. De même, la résiliation de la procuration peut être effectuée par simple notification à l'Administration, à l'adresse mail **gestion\_transitaires@douane.gov.ma** et cette résiliation prendra effet au plus tard deux jours francs après réception de la notification.

Les dispositions de la présente circulaire prennent effet à partir du lundi 16 mars 2015.

Toute difficulté d'application en la matière sera signalée à l'Administration à l'adresse mail ci-dessus.

**Le Directeur Général  
de l'Administration des Douanes  
et Impôts Indirects**



**Zouhair CHORFI**

Entête de la société

PROCURATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

**Cadre réservé au mandant**

Nous soussignés / la soussignée ....., RC n° .....,  
Centre RC n°.....(1), représenté(e) par .....(2), titulaire de  
....., n°.....(3),  
agissant légalement en qualité de .....(4)(6),  
dûment habilité par ..... (5)(6),

**donnons pouvoir au transitaire agréé en douane dont le nom figure ci-après de nous représenter auprès de l'administration des douanes et impôts indirects aux fins d'accomplir pour notre compte les formalités de déclaration en détail des marchandises et de signer, en nos lieu et place, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (7) :**

- les acquits à caution de marchandises déclarées sous un régime économique en douane, en lieu et place du soumissionnaire.
- Les déclarations de transfert de propriété à un tiers, de marchandises placées sous un régime économique en douane (acceptation de cession).

**Cadre réservé au mandataire**

Nous soussignés / la soussignée ....., RC n° .....,  
Centre RC n°..... (1), représenté(e) par ..... (2), titulaire de  
....., n°.....(3),  
agissant légalement en qualité de .....(4)(6),  
dûment habilité par ..... (5)(6), agréé sous n° .....,

**Cadre réservé au mandant et au mandataire**

- Nous acceptons solidairement par la présente toutes les obligations découlant des dispositions législatives et réglementaires douanières relatives à la déclaration en détail et ses conséquences en matière de responsabilité et de dettes douanières.
- Nous acceptons que la présente procuration demeure valable pour les opérations en cours même après sa résiliation par l'un de nous.
- Nous prenons acte que la durée de validité de la présente procuration est d'une année à compter de sa prise en charge sur le système douanier et que sa résiliation éventuelle deviendra effective deux jours (02) jours francs après sa réception par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects au niveau de l'adresse mail : [gestion\\_transitaires@douane.gov.ma](mailto:gestion_transitaires@douane.gov.ma)

Fait à....., le.....

Signature légalisée du mandant

Signature et cachet du mandataire  
Précédée de la mention « *lu et accepté* »

**Cadre réservé à l'Administration :**

Procuration déposée auprès de <sup>(8)</sup>: ....., par (6):

le mandant  le mandataire

Enregistrée sous n° ..... du .....

<sup>(1)</sup> Barrer la mention inutile. Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, écrire le nom et le prénom ainsi que la nature de la pièce d'identité présentée (CNIE, Carte de séjour, Passeport...etc) et son numéro. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, écrire la raison sociale de la société et son numéro et centre de registre du commerce.

<sup>(2)</sup> Nom, prénom et qualité.

<sup>(3)</sup> CNIE, Carte de séjour, Passeport...etc.

<sup>(4)</sup> Qualité de représentant légal (Gérant, président directeur général...etc)

<sup>(5)</sup> Statuts de la société, décision du conseil d'administration (en indiquant la date de la décision).

<sup>(6)</sup> Cocher la ou les cases correspondantes.

<sup>(7)</sup> Si vous n'êtes pas concerné par les régimes économiques en douane, ne cochez aucune des 2 cases.

<sup>(8)</sup> Service de la logistique et du système d'information ou bureau douanier de .....